

Procès-verbal de la Réunion du Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée du 08 octobre 2025

Le mercredi 08 octobre 2025 s'est tenue la réunion du Comité de pilotage de l'ITIE-Guinée dans la salle de conférence du Ministère des Mines et de la Géologie, sous la Présidence de **Monsieur Moussa Ibou CONTE**, Membre dudit comité.

- **M. Mamadou DIABY** : Bonjour tout le monde, nous allons commencer notre réunion, le Président et le Vice-Président du Comité de Pilotage étant tous hors du pays, la réunion d'aujourd'hui sera présidée par Monsieur Moussa Iboun CONTE de la société civile. Avec votre permission je vais lui passer la parole pour l'ouverture de la séance.
- **M. Moussa Iboun CONTE** : Bonjour, merci à toutes et à tous de votre présence à cette réunion du Comité de Pilotage.

Je crois que le quorum est atteint toutes les parties sont représentées, on peut donc tenir notre réunion.

Le projet d'ordre jour proposé par le Secrétariat Exécutif est le suivant :

- 1- **Approbation du Procès-verbal de la réunion du comité de Pilotage du 14 mai 2025 ;**
- 2- **Présentation sur le retrait des permis des sociétés minières, par le Directeur Général du CPDM ;**
- 3- **Approbation des formulaires de déclaration pour la validation ;**
- 4- **Information sur la mission de validation du Secrétariat International ;**
- 5- **Divers.**

Est-ce que cet ordre du jour peut-être validé par acclamation s'il n'y a pas d'objection ?

- **« Le projet d'ordre du jour est adopté »**

Merci pour l'approbation de cet ordre du jour, nous allons donc passer la parole à Monsieur le Secrétaire Exécutif pour le 1^{er} point de l'ordre du jour qui est :

1 / Lecture du Procès-verbal de la réunion du comité de Pilotage du 14 mai 2025.

- **M. Mamadou DIABY** : « Lecture du résumé du PV »
- **M. Moussa Iboun CONTE** : Merci M. DIABY, on vient de suivre le résumé du PV de la dernière réunion, y a-t-il quelqu'un qui veut apporter une remarque, une suggestion ?
- **Qui ne dit rien consent donc par acclamation s'il vous plaît. Le PV est donc adopté.**

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour.

- **M. Mamadou DIABY** : Ce point va être décalé parce que le Directeur Général du CPDM va accuser un petit retard c'est pourquoi nous allons aborder le 3^{ème} point qui est la présentation et l'approbation des formulaires de déclaration pour la validation. Nous allons donc passer la parole à Mme Fatoumata KANTE, porte-parole de la société civile qui a présidé la réunion de la commission ad hoc pour la préparation de la validation qui va introduire le rapporteur de ladite commission pour nous présenter les formulaires de déclaration pour la validation.
- **Mme Fatoumata KANTE** : lecture du PV de la réunion de la commission ad hoc de la validation »
- **M. Moussa Iboun CONTE** : Merci Mme KANTE pour ce compte rendu. Nous allons redonner la parole à M. DIABY pour nous dire s'il y a eu des évolutions depuis la dernière réunion de la commission par rapport à ces différentes recommandations.
- **M. Mamadou DIABY** : Je crois que Mme KANTE a fait le résumé des deux dernières réunions de la commission. Par rapport à la dernière réunion il y a une équipe technique qui a travaillé sur les formulaires qui va présenter quelques formulaires parce qu'on ne peut pas les présenter tous ici ça fait plus de 500 pages. L'équipe va donc faire un résumé pour montrer au Comité comment ça se passe. Les questions posées dans les formulaires ont été répondues hier au nom du Comité pour que le Comité donne son approbation ensuite on donnera aux différentes parties prenantes pour la signature de ces formulaires.

3/Approbation des formulaires de déclaration pour la validation ;

- **M. Abdoulaye SOUMAH** a fait la présentation des formulaires de déclaration pour la validation par projection.
- **M. Kaba KEITA** : Je trouve simplement une petite contradiction au niveau de la déclaration du CPDM entre la question principale et la question subsidiaire.
- **M. Karamo WAGUE** : Là où on a parlé de nouvelles procédures, ça ne doit plus être dans les perceptives.
- **M. Kaba KEITA** : Je propose qu'il y ait une méthodologie pour le reporting des observations.
- **M. Abdoulaye SOUMAH** : Dans les formulaires il y a une question qui a été difficile c'est toujours la question sur la déclaration par projet. Les sociétés qui ont plusieurs titres ou des concessions qui ont plusieurs plateaux, on peut savoir quelle est la quantité qui vient d'un permis minier ou la quantité provenant d'un plateau d'une concession, mais du moment où on regroupe tous les minerais d'une même concession, on ne peut pas distinguer à l'exportation quelle est la quantité extraite sur le plateau d'une concession.
- Cette explication de **M. Abdoulaye SOUMAH** a été soutenue par **M. Saïdou Bimbirinko BARRY Directeur Général du BSD du MMG**.
- **M. Moussa Iboun CONTE** : Je vous remercie pour les explications importantes données sur les difficultés rencontrées à remplir les formulaires par projet minier. Nous avons le plaisir de recevoir dans cette salle le Directeur Général du CPDM, **Monsieur Alseny BANGOURA**, il n'est pas de coutume chez nous mais je vous demande exceptionnellement de l'accueillir par acclamation.
- Monsieur le Directeur Général on vous invite à prendre la parole pour votre présentation sur le retrait des permis miniers à quelques sociétés.
- **Monsieur Alseny BANGOURA** : Je vous remercie de m'avoir donné l'opportunité de m'exprimer devant ce Comité où se trouvent des aînés, des grands cadres du département.

2/ Présentation du CPDM sur le retrait des permis des sociétés minières

« Présentation faite par Monsieur le Directeur Général du CPDM » par Projection.

- **M. Moussa Iboun CONTE** : Merci beaucoup monsieur le DG pour cette belle présentation qui est très documentée on voit que c'est un technocrate qui a fait la présentation parce que chaque information donnée est sourcée ça c'est très important pour le suivi et la vérification des données. Le débat est donc ouvert et on est preneur de tout.
- **M. Oumar Kanah DIALLO** : merci beaucoup Monsieur le Directeur Général pour la qualité de la présentation car si on s'en tient à ce qu'on dit dans certains médias sociaux, il est même dit que certaines sociétés auraient même porté plainte contre l'Etat pour les retraits qu'elles jugent abusives. Dans ce cas qu'est-ce que la Guinée envisage pour pouvoir répondre à ces accusations.
- **Monsieur Alseny BANGOURA** : La Guinée a engagé des Avocats de renommée internationale.
- **M. Oumar Kanah DIALLO** : Mon inquiétude est de savoir si la chaîne fonctionne correctement pour qu'il y ait toute cette accumulation d'environ 300 sociétés alors que des dates ont échues depuis des mois et des années et quelles sont les pertes qu'on a eu à accumuler ?
- **Monsieur Alseny BANGOURA** : Bien sûr, la chaîne fonctionne seulement qu'on n'a pas l'habitude de publier mais la chaîne fonctionnait. Il y a des services compétents qui y veillent à travers des équipements bien appropriés qui donnent le signal dès que la date d'un permis est arrivée à échéance. Le cadastre minier est mis à jour automatiquement. Quand tu as un permis tu es obligé de payer les droits fixes au Trésor Public et Fonds d'Investissement Minier. Ce qui reste claire il y a du travail à faire.
- **M. Kaba KEITA de la Cour des Comptes** : Dans le cadre de parfaire le document et dans le souci de transparence j'aurais souhaité qu'on mette en annexe la liste de toutes les sociétés minières dont les permis ont été retirés et joindre également les décrets pour ne pas qu'on pense à un

acharnement et aussi à faire l'historique des retraits parce que tous les permis n'ont pas été retirés à la même année.

- **M. Mohamed lamine SOUMAH** : Je voudrais savoir quel est l'impact du retrait de ces permis ? A part le retrait des permis est-ce qu'il y a des octrois à la place des permis retirés ?
- **M. Alseny BANGOURA** : Il y a eu bien sûr des impacts positifs et négatifs. Comme impacts positifs, il y a une discipline qui est observée dans le respect des délais. La liste des actionnaires qui tardait est maintenant respectée dans un délai très court. Il y a une affluence d'investisseurs sérieux qui tapent à nos portes ce qui explique une certaine crédibilité et la transparence dans la procédure d'octroi ou de retrait. L'impact négatif c'est surtout la perte d'emplois pour de nombreux guinéens. Par rapport aux permis octroyés je crois qu'il y a eu des renouvellements. S'il y a eu des octrois, c'est entre l'Etat et le promoteur.
- **M. Abdoulaye SOUMAH** : Je voudrais savoir s'il y a eu de nouveaux permis qui ont été attribués entre 2021 et 2025 ? est-ce que ça atteint une dizaine ? Je voudrais savoir pour les permis retirés spécifiquement pour le cas de GAC, pourquoi le permis de GAC a été retiré ? et pourquoi il y a des intérêts manifestes pour le cas de GAC ? quelle la raison exacte du retrait du permis de GAC ? Je voudrais l'entendre de la bouche officielle du DG du CPDM.
- **M. Alseny BANGOURA** : Je ne suis pas bien placé pour répondre à cette question. La question a été traitée au plus haut niveau par le comité stratégique. Ce que je peux dire il y a eu des manquements et des violations sur la convention. Pour le cas des permis, il n'y a eu que des permis renouvelés pas eu d'octroi de permis.
- **Saïdou Bimbirinko BARRY** :

Pour revenir à GAC, vous savez que les zones exploitées par GAC ont été retirées de la concession de la CBG. Comme son nom l'indique, GAC ne devait faire que de l'alumine par la construction d'une raffinerie et cela dans un délai de 6 mois, au-delà on retourne GAC dans le portefeuille de l'Etat. Des avantages lui ont été accordés pour faciliter la construction de la raffinerie en exploitant une quantité importante de bauxite. Ce contrat a

été renouvelé plusieurs fois, GAC exportait entre 12 mille et 15 millions de tonnes de bauxite par an sans se rappeler que la convention de base était de construire la raffinerie d'Alumine.

- **M. Thierno Shita DIALLO** : Pour le cas spécifique de GAC ; en plus de tous les avantages qu'il a eu en exploitant et exportant la bauxite, l'usine de la raffinerie a été même commandée au temps du Ministre Ibrahima SOUMAH. Mais à partir de 2010, on ne sait pas ce qui s'est passé, la donne a complètement changé, les partenaires de GAC sont allés construire la raffinerie ailleurs alors que l'usine était commandée. C'est GAC qui fournit les USA en alumine. Moi, je trouve que le retrait du permis de GAC est bien justifié.
- **M. Saïdou Bimbirinko BARRY** : je voudrais revenir sur 2 points sur les retraits des permis. Il n'y a pas de retrait sans motif. Les entreprises, c'est un contrat, s'il n'est pas respecté c'est une des parties qui est lésée. Si le contrat n'est pas respecté c'est une violation de la loi dans ce cas l'Etat doit prendre ses dispositions. Pour le cas de GAC l'objet de la convention ce n'est pas la bauxite mais plutôt l'Alumine d'où son nom Guinea Alumina Corporation. La bauxite c'est une production brute ce qui n'est pas l'objet de la convention. GAC seule a pu avoir 3 avenants. De 2005 jusqu'à 2018 l'Etat leur a accordé la possibilité de faire de la bauxite pour que les revenus tirés de la vente de cette bauxite que GAC puisse construire sa raffinerie. En Janvier 2023, GAC devait commencer la construction de cette raffinerie dans l'espoir de l'inaugurer en 2026. En 2024 c'est nous qui leur avons appelé en leur disant si on a rien commencé en 2023 on ne va rien inaugurer en 2026. Venez donc on va revoir les engagements de 2023. Ils sont venus pour proposer un avenant en nous disant qu'ils ne sont pas prêts à respecter l'engagement de 2026 pour faire la raffinerie. Ils nous ont proposé 2029. En attendant, ils investissent chez eux. Ils ont investi 1 200 000 000 USD pour augmenter 2 fois la capacité de production. Ils ont investi aux USA, au Texas ; ils ont construit une raffinerie d'Alumine et ils nous disent qu'ils ne sont pas prêts. C'est la seule Compagnie où l'Etat n'est ni représenté à la Direction ni au CA. Ils construisent seuls, ils opèrent seuls, ils se distribuent les résultats seuls, ils déclarent ce qu'ils veulent sans aucun contrôle sur eux. Nous leur avons dit qu'on est dans une relation contractuelle et que ce n'est pas acceptable et qu'on doit revoir le contrat

si tout le monde respecte ses engagements. C'était pour nous vraiment une nécessité, on arrivait plus à se respecter. Nous leur avons donné toutes les possibilités, les revenus générés par la bauxite nous avons supporté de 2018 jusqu'en 2025. Dans l'étude de faisabilité c'était 12 Millions de tonnes mais depuis 2022 à 2025 ce sont 15 millions de tonnes exportées. C'était pour nous finalement une nécessité de reprendre la concession.

Pour le cas des accords sur SIMANDOU, l'objectif ce n'est pas de publier, on est en train de finaliser le dernier accord. Ce qui fait qu'on ne pouvait publier une partie et laisser une autre, on veut que le tout soit publié dans 6 mois maximum. Je voudrais vous assurer que les conventions de Simandou seront publiées le moment venu

- **M. Moussa Iboun CONTE** : Je pense que c'est sans commentaire, c'est une contribution de taille. Je crois qu'il faut remercier le DG du CPDM pour sa présentation et la réponse aux questions.
- **M. Mamadou DIABY** : Nous allons maintenant procéder à l'approbation des formulaires.
- **Mme Fatoumata KANTE** : Tenant compte de quelques observations, je voudrais au nom de la commission ad hoc pour la validation que j'ai dirigée soumettre au GMP pour Validation. Et si tout le monde est d'avis qu'on le fasse par acclamation.
- « Les formulaires de déclaration pour la validation sont Approuvés par acclamation de tous les membres du GMP »

4/ Information sur la mission de validation de Secrétariat International de l'ITIE

- **M. Mamadou DIABY** : Il y a une mission du Secrétariat International qui va séjourner en Guinée du 25 au 30 octobre 2025. Le 27 octobre 2025 ils vont commencer les prises de contact avec toutes les parties prenantes. Nous allons communiquer le calendrier des rencontres pour que chaque partie prenante soit informée du jour, l'heure et le lieu de la rencontre.
- « lecture du courrier du Secrétariat international »

CONCLUSION : Aux termes de ses travaux, le Comité est parvenu aux conclusions suivantes :

- Le Comité a approuvé le procès-verbal de sa réunion du 14 mai 2025 ;
- Le Comité a approuvé les formulaires de validation ;
- Le Comité a noté avec intérêt la présentation faite par le Directeur Général du CPDM sur le retrait des permis ;
- Le Comité a pris bonne note du séjour à Conakry de la mission du Secrétariat International de l'ITIE dans le cadre de la validation de la Guinée.

Le Rapporteur



Mamadou DIABY

Le Présidente de séance



Moussa Iboun CONTE